Madame/Monsieur la/le Député(e)/sénatrice/sénateur

Les annonces du président Macron du lundi 12 juillet nous ont profondément troublés.

En rendant la vaccination Covid obligatoire soit directement (pour les soignants à partir de septembre) soit indirectement dès le 1er août (par un « passe sanitaire » dont la non présentation est assortie de sanctions contraignantes : suppression de l’accès à des services parfois indispensables, ou encore par une obligation de se faire tester plusieurs fois par semaine, impossible pratiquement dès aujourd’hui et financièrement demain), l’Exécutif enfreint les principes fondamentaux de liberté, d’égalité et de non-discrimination qui sont le socle de notre République et de notre Etat de droit (la discrimination étant d’ailleurs sanctionnée de 5 ans de prison et 75 000 euros d’amende lorsqu’elle est le fait de personne dépositaire de l’autorité publique).

En désignant ceux qui ne seraient pas vaccinés et/ou ceux qui ne souhaiteraient ou ne pourraient pas l’être, comme facteur de danger pour le reste de la population (y compris une large proportion de soignants célébrés il y a encore quelques semaines), le Président de notre République attise les peurs et contribue à monter une partie de la population contre l’autre.

Le parcours nécessaire à l’obtention du passe sanitaire étant au minimum de 5 semaines, près de 50% de la population, volontaire pour la vaccination ou non, va donc être mise au banc de la société à partir du 1er août. Ceci a des conséquences pratiques qui tiennent de l’absurde : plusieurs dizaines de millions de français, dont beaucoup VEULENT se faire vacciner, vont se voir refuser l’accès aux services y compris certains de première nécessité.

Parmi eux les vacanciers, familles avec enfants qui attendaient ce moment très important après une année éprouvante, et qui ont payé leurs réservations, ne pourront pas y accéder par le train. Certains lieux leurs seront interdits. Si les familles sont admises sur leur lieu de vacances, les activités prévues sur place, pour une bonne partie, leur seront refusées. Comment expliquer aux enfants cette situation déjà traumatisante pour les adultes ? On ne parle pas de l’impact sur l’économie touristique…

Parmi eux aussi, des centaines de milliers de français, qui accèdent à leur travail en empruntant TGV ou trains inter-cité chaque jour. Ils ne pourront plus s’y rendre (alors que leurs collègues parisiens continueront d’emprunter RER et métro ?!). On a peu de mal à en percevoir les graves troubles que ceci va générer avec leur employeur.

Des conflits vont naître à l’occasion du refus d’accès aux services entre ceux qui en ont besoin et tous ceux que le Président vient de transformer en contrôleurs de la population, alors qu’ils n’aspirent qu’à rendre ces services. Cette situation est des plus malsaines. Elle est destructrice de cohésion nationale.

Que de telles mesures soient décidées aujourd’hui pour forcer l’ensemble d’une population à s’inoculer un produit dont l’autorisation de mise sur le marché est délivrée de manière conditionnelle par l’Agence Européenne des Médicaments, apparaît pour le moins disproportionné. Le rapport de cette Agence indique que les laboratoires pharmaceutiques doivent encore « fournir les résultats de l’essai principal qui se poursuit pendant 2 ans ».

Que ces mesures soient prises alors qu’il n’est pas démontré que les personnes vaccinées ne sont plus contagieuses suscitent aussi de graves interrogations.

Enfin, où est la catastrophe qui viendrait relativiser ces énormes inconvénients, alors que le nombre de malades du Covid en réanimation continue de baisser ?

Bien sûr, des recours seront déposés, nationaux, européens. Mais les jugements viendront trop tard. Et les parents n’en attendent plus rien.

Leur expérience où, malgré l’avalanche de preuve et de témoignages de professionnels crédibles et indépendants, malgré les chiffres et les cas de désespoirs d’enfants, le juge a soutenu aveuglément la position d’un gouvernement qui martèle qu’il n’y a aucun élément documenté montrant le caractère nocif du masque imposé au 6-11 ans, les a convaincus d’une crise profonde de l’Etat de droit.

Cette expérience, qui n’a pratiquement pas été relayée par la presse locale ou nationale empressée de la classer « complotiste » alors que ces médias avaient accès à tous les éléments objectifs fondant les actions des parents, pose aussi beaucoup de question sur la nature, la qualité et l’objectivité de l’information relayée aujourd’hui.

Dans ce contexte, forcer au vaccin les enfants jusqu’à 12 ans à partir du 1er septembre suscite l’opposition catégorique de plus en plus de parents. On ne parle même pas d’une vaccination forcée des plus jeunes qui devient maintenant, malheureusement, plausible…

Tout ceci alimente les réseaux d’information parallèle, les doutes et les rumeurs sur les vaccins, les « fake news »… et, surtout, des antagonismes destructeurs qui n’ont aucun sens, sauf celui de l’affaiblissement de notre pays et de sa démocratie.

Législateur, vous avez le pouvoir d’éviter cela par vos votes dans les jours qui viennent.

Presque tout a contribué à ce que la population française prenne peur à l’occasion de la pandémie. Dès lors, une majorité de français sera sans doute en faveur des dernières mesures annoncées, comme elle a été pour le masque imposé à tous les enfants sur des durées que les adultes n’auraient jamais supportées.

En vous positionnant contre cette vaccination obligatoire Covid, vous vous exposerez donc, au moins, à une incompréhension d’une partie de votre électorat.

Nous vous demandons néanmoins de tout faire pour éviter l’installation d’une situation qui fait de nous à nouveau, comme beaucoup trop souvent ces dernières années, des Parents atterrés.

Nous vous en remercions vivement.

Croyez, Madame, Monsieur, à l’expression de nos sentiments respectueux.

Nicolas LANDY                                     Hélène DUPONT

Coordinateurs des Parents atterrés

les.parents.atterres@gmail.com

<https://www.facebook.com/parentsatterres>

